

Le Conseil Municipal souhaite aux Chamblétois  
une Bonne et Heureuse Année 2018

Janvier 2018 — N° 67



Le Maire  
Alain CHANIER

Chers concitoyens,  
L'année 2017 aura été fructueuse pour notre commune avec notamment des aménagements attendus depuis longtemps pour certains d'entre vous. Je sais que cela a changé votre quotidien et votre environnement, sachez que, j'en suis très satisfait.

À l'orée de cette nouvelle année 2018, je vous renouvelle mes meilleurs vœux, qu'ils soient prolifiques pour vous, vos familles, vos proches, vos amis.

J'aurai une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés laissant leur famille dans la peine, la douleur.

Nous avons la joie d'enregistrer la naissance de 16 enfants sur notre commune après les 17 recensés en 2015 et 2016. Félicitations aux parents et belle, longue vie à ces enfants.

Pour revenir sur la programmation des principaux investissements en 2018, il s'agira bien de la construction d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) qui permettra d'accueillir 16 enfants et la création de 4 emplois de personnes spécialisées.

Il s'agira également de la construction sur 2 années 2018-2019, d'un bâtiment qui accueillera

notre cantine permettant de servir 100 repas par service.

Les repas seront fournis par un prestataire, une partie de la réalisation sera assurée par la cantinière, ce principe qui s'émancipe est appelé liaison froide. Cette formule a été validée en conseil municipal à l'unanimité des 14 élus présents (voir compte-rendu du CM). D'autres travaux seront validés par les commissions avant la présentation en conseil municipal pour le vote du budget.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

## Actualités

### Voeux de la municipalité

Lundi 15 janvier, Alain CHANIER entouré des membres du conseil municipal, de Mme CHICOIS attachée parlementaire représentant Mme la députée, de Mme TOUZEAU conseillère départementale, de M. ROJOUAN président de Commentry Montmarault Nérès Communauté, a présenté ses vœux aux forces vives de la commune.



Les projets de la municipalité pour les années 2018-2019 sont voués à la jeunesse avec la construction d'une nouvelle cantine et d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

La nouvelle cantine comprendra une salle de restauration pouvant accueillir 100 enfants et fonctionnera avec une nouvelle formule de restauration en liaison froide à base de produits locaux. Ce bâtiment sera exclusivement réservé à la restauration des enfants. Sa mise en service est prévue en septembre 2019.

Les démarches pour la MAM ont été engagées suite à la sollicitation de 4 assistantes maternelles motivées qui souhaitaient s'installer sur la commune. L'acquisition du terrain situé route de Commentry est en cours. La mise en service de cette structure qui pourra accueillir 16 enfants est prévue début 2019.

D'autres études mobiliseront les élus dans les mois à venir : aire de jeux, aménagement des routes des Ferrières et de Commentry. Au cours des prochaines années, des réflexions seront engagées sur le projet de salle socio-culturelle afin qu'il réponde au mieux aux besoins des utilisateurs et à des critères favorables de subventions.

Après avoir rappelé les différents travaux de voirie, les interventions sur les bâtiments et les achats de matériel réalisés en 2017, le maire a salué les bénévoles qui s'investissent dans les associations pour le plaisir de tous afin que chacun trouve son centre d'intérêt.

Il s'est aussi félicité du travail réalisé, de la bonne tenue de la commune qui attire toujours de la population, remerciant ainsi les élus qui soutiennent toutes ces actions, les employés communaux et les enseignants.

Le maire a salué publiquement le travail d'Annick et Pierre, nos boulangers. La diversité de leurs produits attire la clientèle et la présence de leur commerce constitue un lieu de rencontre pour les chamblétois.



Alain CHANIER a évoqué les missions exercées par le SIVOM de la région minière suite au transfert de l'assainissement collectif : gestion administrative et technique des abonnements, pilotage des travaux

de la Faucherelle et de réhabilitation de la lagune. Les élus chamblétois seront néanmoins toujours associés aux interventions du SIVOM.

Avant de souhaiter une belle année 2018 à tous, Alain CHANIER s'est avoué séduit par la nouvelle communauté de communes issue de la fusion avec le pays de Montmarault, dotée d'un territoire riche par sa diversité, sa population, son emploi.

### Les principales réalisations 2017

#### Travaux de voirie :

- rues de la Carrière et Côte du Chéroux : aménagement de voirie et instauration d'un sens de circulation ;
- route de Montluçon : aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé ;
- les Thuelles : aménagement de voirie et d'un cheminement piétonnier sécurisé ;
- les Barbarattes : réfection de voirie et sécurisation de l'itinéraire de randonnée ;
- terrain de pétanque au complexe Gustave Piot.

#### Acquisition foncière :

- acquisition d'une propriété route de Commentry pour installation de la MAM.

#### Bâtiments :

- remplacement de la chaudière du stade ;
- ravalement de la façade de l'école maternelle.

#### Acquisition de matériel :

- tondeuse ;
- perche d'élagage ;
- plaque de désherbage.

## Conseil municipal du 26 octobre 2017

### Marché de maîtrise d'œuvre construction de la cantine

Six cabinets d'architectes ont transmis une proposition : IMHOLZ, LERNER-MENIS-NOAILHAT, Jean-Luc TRONCHE, Atelier mètre carré, Céline BARGOIN et Jean-François BRUN.

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres réalisée par l'Agence Technique Départementale de l'Allier, le conseil municipal décide, par 12 voix pour et une abstention (Michel HUREAU), de retenir l'offre de M. Jean-Luc TRONCHE, qui répond le mieux

aux critères établis, pour un montant de 32 785 € HT. Ce montant comprend la prestation de M. Jean-Luc TRONCHE (16 220 €) et celles des bureaux d'études CHEVRIER ingénierie (4 980 €), GUILLET (6 125 €), AGNA SARL (1 360 €) et VENUAT (4 100 €).

### Nouveaux statuts Commentry Montmarault Nérès Communauté

Le conseil municipal approuve, par 12 voix pour et une abstention (Michel HUREAU), les nouveaux statuts de la communauté de communes, entérinés par les élus communautaires le 5 octobre 2017.

### Service de médecine préventive

Le conseil d'administration du centre de gestion a validé le 1<sup>er</sup> septembre 2017 la périodicité de deux ans pour les visites médicales périodiques de tous les agents territoriaux, en application de l'article 20 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié. Toutefois, en cas de nécessité, une surveillance particulière s'appliquera selon un rythme défini par le médecin de prévention. La participation financière est fixée à 56 € par convocation.

Le conseil municipal valide les termes de la convention d'adhésion à ce service pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction.

## Conseil municipal du 23 novembre 2017

### Marché de maîtrise d'œuvre construction de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Deux cabinets d'architectes ont transmis une proposition : Jean-Luc TRONCHE et Jean-François BRUN.

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres réalisée par l'Agence Technique Départementale de l'Allier, le conseil municipal décide, par 13 voix pour et une abstention (Michel HUREAU), de retenir l'offre de M. Jean-Luc TRONCHE, qui répond le mieux aux critères établis, pour un montant de 18 860 € HT. Ce montant comprend la prestation de M. Jean-Luc TRONCHE (9 330,77 €) et celles des bureaux d'études CHEVRIER ingénierie (2 864,81 €), GUILLET (3 523,48 €), AGNA SARL (782,37 €) et VENUAT (2 358,57 €).

### Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme(PLU)

Le PLU communal a été approuvé le 4 septembre 2014 et modifié le 30 juillet 2015. Le 20 décembre 2016, le conseil municipal a prescrit la modification n° 2 du PLU visant à compléter le règlement relatif à la zone Nz afin de permettre les installations de production d'énergie photovoltaïque.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Commentry Montmarault Nérès Communauté exerce, en lieu et place de ses communes membres, la

compétence obligatoire « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Par conséquent les communes ne peuvent plus prescrire une procédure d'évolution de leur document d'urbanisme (art. L. 153-8 du code de l'urbanisme), ni terminer les procédures en cours (art. L. 153-9 du code de l'urbanisme) de leur document communal. La commune envisage d'apporter des modifications au PLU sur 3 nouveaux points : modification d'une zone UI en zone UB, modification d'une zone A en zone UH, modification des dispositions du règlement (hauteur des constructions et inclinaison des toitures des annexes).

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les modifications à apporter au PLU et demande au conseil communautaire de reprendre les démarches relatives à la modification n° 2 du PLU de Chamblet ainsi que les modifications à venir.

### Aide financière

Suite à l'intervention de l'assistante sociale signalant la situation financière difficile d'un administré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à cette personne une aide financière d'un montant de 303,32 € correspondant aux factures dues à la commune au titre de la redevance assainissement 2017 et de la facture de cantine de septembre – octobre 2017.

### Adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité

Lors du congrès de l'association des maires ruraux de France (AMRF) le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les élus ont rédigé une motion demandant au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Cette loi doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Le conseil municipal approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF et s'associe solidairement à cette démarche en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

### Nouvelle cantine

Le conseil municipal a validé à l'unanimité le principe d'une formule de restauration en liaison froide à base de produits locaux.

## Une nouvelle conseillère municipale



Suite à la démission d'Arnaud LAMY, Laurence CAMUS a été installée lors du conseil municipal du 23 novembre. Elle est membre de la commission affaires sociales, cantine, écoles, personnel.

## Conseil municipal du 18 janvier 2018

### Construction de la cantine - Plan de financement

La cuisine de la cantine actuelle est exigüe, le personnel n'a pas à sa disposition de réserve ni de réel équipement permettant de séparer la préparation chaude / froide et la plonge. Par ailleurs, le réfectoire a une capacité d'accueil limitée et n'est pas insonorisé. Ces locaux, anciens, apparaissent aujourd'hui complètement inadaptés.

Par conséquent, le conseil municipal a décidé la construction d'un nouvel espace afin de mieux répondre aux normes de sécurité sanitaire et d'améliorer les conditions de travail du personnel de même que le confort des enfants accueillis. L'estimation financière produite par l'Agence

Technique Départementale de l'Allier s'élève à 570 035 € HT, répartis comme suit : Maîtrise d'œuvre : 32 785 € HT – Travaux : 415 000 € HT – Frais de raccordement (5%) : 20 750 € HT – Frais annexes (10 %) : 41 500 € HT – Équipement cuisine et mobilier : 60 000 € HT.

Le conseil municipal valide, par 13 voix pour et 1 abstention (Michel HUREAU), le projet et sollicite les différentes aides selon le plan de financement suivant : État - DETR : 186 163 € – conseil départemental : 171 011 € – conseil régional : 15 000 € – Autofinancement : 197 861 €.

### Construction de la Maison d'Assistantes Maternelles - Plan de financement

Compte tenu de la pénurie d'offres de mode de garde petite enfance au sein de la commune et de la hausse significative

du nombre d'enfants de moins de 3 ans, la création de la Maison d'Assistantes Maternelles permettra d'accroître l'offre d'accueil individuel au sein de la commune et de mieux répondre aux attentes des ménages. L'estimation financière produite par l'Agence Technique Départementale de l'Allier s'élève à 340 340 € HT, répartis comme suit : Maîtrise d'œuvre : 18 860 € HT – Déconstruction maison existante : 7 980 € – Travaux : 230 000 € HT – Aménagements extérieurs : 55 000 € HT – Frais annexes (10 %) : 28 500 € HT.

Le conseil municipal valide, par 13 voix pour et 1 abstention (Michel HUREAU), le projet et sollicite les différentes aides selon le plan de financement suivant : État - DETR : 124 224 € – conseil départemental : 102 102 € – Leader : 45 946 € – Autofinancement : 68 068 €.

## Le Père Noël à l'école

Le Père Noël s'est rendu à l'école des Champ d'blé où il était naturellement très attendu. Il a d'abord distribué des friandises aux bambins de la maternelle qui sont venues agrémenter le goûter offert par la mairie.



Puis il est allé rejoindre les enfants de l'école primaire pour remettre arcs, flèches et cibles ainsi que des jeux. Tous ces cadeaux sont financés par la subvention municipale attribuée à chaque classe. Au cours de cette même semaine avant les vacances de Noël, les enfants ont eu droit à un véritable repas de Noël à la cantine, concocté par Rolande, la Mère Noël et ses aides.

## Marché de Noël de l'école

Changement de décor cette année, l'équipe enseignante avait choisi de tenir son marché de Noël dans la cour de l'école. Sur les étals, les gourmandises diverses et les décorations pour agrémenter les tables de fêtes, confectionnées par les enfants, sont vite parties.



Les bambins puis les plus grands sont successivement montés sur la scène pour offrir aux parents et grands-parents un petit spectacle de chants avec paroles et musique imaginées par les enfants. Le tirage de la tombola organisée par l'Amicale Laïque a récompensé les plus chanceux.

## L'agenda du trimestre

**19 mars** : Commémoration de la guerre d'Algérie  
**24 et 25 mars** : Amicale de Pêche - Remise des cartes

## Infos diverses...

Tri'tou mobile :  
 12, 13 et 14 avril à Saint-Angel

## Repas du personnel et des enseignants

Pour la deuxième année, employés municipaux et enseignants ont répondu à l'invitation du conseil municipal pour partager un moment convivial avant les fêtes. C'est autour d'un cassoulet que s'est clôturée une année riche en activités.



Ce repas a été institué en remplacement du repas de Noël de la cantine, organisé jusqu'en 2015 en commun avec les enfants de l'école. Comme l'a rappelé Alain CHANIER, l'ancienne formule ne permettait pas à tous de participer et la charge de travail était devenue trop importante pour Rolande et ses collègues.

## Commémoration de l'armistice

Partie de la mairie, accompagnée par la musique républicaine, la délégation d'anciens combattants a rejoint le monument aux morts où des gerbes ont été déposées par le maire et le représentant du monde combattant. Puis Alain CHANIER et André ROUX ont lu les différents messages et plusieurs élèves des extraits de lettres de soldats à leurs familles.



L'appel aux morts et la sonnerie aux morts ont précédé la minute de silence, avant que les enfants de l'école n'entonnent « La Marseillaise ».

## Calendrier des manifestations du trimestre

**9 mars** : Carnaval de l'École  
**18 mars** : Randonnée des pissenlits du Comité des Fêtes  
**26 mars** : Rencontre Tarot du Club de l'Amitié des Aînés Ruraux  
**7 avril** : Repas annuel Amicales Chasse et Pêche  
**29 avril** : Printemps de Chamblet  
**6 mai** : repas anniversaire du Club de l'Amitié des Aînés Ruraux

## Repas communal des aînés

Comme de coutume le 3<sup>ème</sup> dimanche de janvier, les élus ont reçu les aînés de plus de 65 ans pour le traditionnel repas de l'amitié. Au cours de son message d'accueil, le maire a notamment rappelé la dissolution du CCAS, remplacé par une commission spécifique chargée de l'organisation du repas annuel des aînés.



Le menu, préparé et servi par Jeff Traiteur était arrosé de boissons teintées de blanc et rouge, avec un soupçon de petit noir et quelques fines bulles dorées, tout cela avec modération. Pendant l'après-midi, les trois amis du Trio musette ont permis aux convives de brûler les quelques calories qu'ils venaient d'emmagasiner en enchaînant divers pas de danse...

## Le printemps de Chamblet se prépare



La commission extramunicipale a retenu le dimanche 29 avril pour la journée publique du Printemps de Chamblet dont le thème sera « fruits et légumes d'antan ». Les membres de la commission ont déjà de nombreuses idées d'animations qui alimenteront le programme de cette journée.

## Rencontre avec les habitants

Les élus reprendront prochainement les rencontres avec les chamblétois. Ces moments permettent d'évoquer entre voisins, les projets et réalisations récentes de la commune. C'est aussi l'occasion pour les habitants d'exprimer leurs doléances en toute convivialité. L'information sera diffusée dans chaque boîte aux lettres en temps utile.

## Comité des Fêtes

Lors de l'assemblée générale annuelle, le président Fabien AUGAGNEUR a insisté sur l'engagement des bénévoles pour que perdurent les trois manifestations phares du comité des fêtes. Considérant que les démarches pour la préparation de la Fête du Bœuf étaient mobilisatrices et reposaient sur trop peu de personnes, il a sollicité l'avis des personnes présentes sur le maintien de la manifestation. Le « oui » ayant été fortement majoritaire, la Fête du Bœuf 2018 se déroulera dimanche 24 juin. Elle accueillera un spectacle de vaches landaises suivi d'un concert grandiose « les années Godman ». Les éditions 2017 de la randonnée des pissenlits et de la Fête de Saint-Maurice ont connu des records de participation. Le président a profité de cette rencontre annuelle pour saluer plus particulièrement l'implication des anciens qui l'ont soutenu et accompagné au cours de l'année.



Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit :  
 Fabien AUGAGNEUR, président ;  
 Joël COLLINET et David CHILARSKI, vice-présidents ;  
 Michèle DUFFAULT, secrétaire ;  
 Emmanuelle FLOUZAT, secrétaire adjointe et chargée de communication ;  
 Bernadette AUCOUTURIER, trésorière ;  
 Josette AUGAGNEUR, trésorière adjointe ;  
 Christophe CHILARSKI, Michel LANOIX, Christian LE THEUF, Philippe THUELIN, Jacqueline VERGNOL, membres.

Le maire Alain CHANIER, s'est dit satisfait de la réussite des différentes manifestations et de l'engagement des bénévoles. Il a remercié tous ceux qui contribuent ainsi au « bien vivre à Chamblet ».

Le comité des fêtes prépare d'ores et déjà la randonnée des pissenlits, dimanche 18 mars, rendez-vous incontournable du printemps !

 **Comité des Fêtes Chamblet**

## Les Amis de Saint-Maurice

L'assemblée générale a permis de confirmer l'engagement de l'association au chevet du patrimoine communal. Une vingtaine de personnes dont le maire Alain CHANIER et Michèle DUFFAULT, adjointe à la vie associative ont participé aux nombreux échanges concernant les projets et réalisations menés par les Amis de Saint-Maurice.

L'année 2017 a notamment vu l'installation de trois cadres afin de mettre en valeur les historiques de Saint-Maurice, patron de la paroisse, de Sainte-Barbe, patronne des mineurs et de la Croix des Forges de Montluçon offerte par la famille de Montaignac.



Plusieurs projets ont été évoqués pour 2018 : restaurer les croix les plus abimées, remettre en état la statue de Saint-Maurice en lui redonnant ses couleurs initiales, consolider le confessionnal, réfléchir à l'achat d'un lustre central, redonner au banc de la famille de Montaignac un aspect rustique, etc.

La trésorière a présenté un bilan financier annuel confortable. Le tiers sortant a été réélu à l'unanimité et Valérie DAFFY a été accueillie comme nouvelle membre du conseil d'administration.

Le maire a salué les bonnes relations entre la municipalité et l'association qui participent à l'entretien et à la sauvegarde du patrimoine religieux de la commune.

## Le Téléthon à Chamblet

La mobilisation n'a pas faibli lors du Téléthon intercommunal puisqu'un chèque de 21 172 € a été remis à l'AFM.



A Chamblet, pour la 8<sup>ème</sup> année, bénévoles, enseignants, élèves, personnel communal ont activement participé aux animations organisées principalement les 8 et 9 décembre. Sur la commune de Chamblet, 7 000 € ont été récoltés toutes activités confondues. Le coup d'envoi a été donné au complexe Gustave Piot le vendredi après-midi avec le défi des écoles qui consistait à parcourir le plus de kms d'un parcours balisé autour du stade, avant le lâcher de 170 ballons colorés dans le ciel chamblétois.

Les organisateurs sont fiers de l'aide généreuse distribuée bénévolement sur chacune des cinq communes avec une participation croissante des jeunes générations.

## Amicale de Pêche

De belles fritures peuvent être espérées suite à l'empoissonnement réalisé

récemment : 200 kg de carpes, 150 kg de gardons, 130 kg de tanches ainsi que 40 kg de brochets auxquels s'ajouteront 30 kg de truites pour l'ouverture dimanche 1<sup>er</sup> avril.



Comme évoqué en assemblée générale, l'amicale participera à l'entretien des abords de l'étang. La vente des cartes aura lieu samedi 24 et dimanche 25 mars de 10h à 12h à la salle des associations.

## Amicale Laïque

En fin d'année l'amicale laïque a offert aux enfants de l'école un spectacle médiéval adapté au projet d'école « Voyage à travers le temps ». Tristan a amusé petits et grands avec différents instruments moyenâgeux pas ou peu connus



## Les Aînés Ruraux

Comme le veut une tradition solidement établie chaque deuxième jeudi du mois qui suit le trimestre échu, le Club de l'Amitié de Générations Mouvement « les Aînés Ruraux » fête les anniversaires du trimestre. L'occasion était trop belle en ce début d'année pour ne pas déguster les très bonnes galettes des Rois concoctées par notre boulangerie « Les Délices de Chamblet », accompagnées d'un breuvage rafraichissant avec quelques bulles.



Le sort a désigné les reines Chantal, Jaquotte et Suzanne et les rois Jean-Claude et Jean. Après la photo souvenir, tout le monde a fini l'après-midi avec les jeux traditionnels.